

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 21 JUIN 2024



EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration de la société 3F SEINE-ET-MARNE s'est réuni le 21 juin 2024 à 14h30 au 32 cours du Danube à SERRIS - 77700 sur la convocation adressée à chacun des membres du conseil, aux commissaires aux comptes et représentants du CSE.

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCE :

M. Edouard Rozenbaum -----Président
Mme Rahma Ghatou ----- Vice - Présidente
IMMOBILIERE 3F représentée par Mme Candice Roussel ----- Administrateur
CA PARIS VALLEE DE LA MARNE, représenté par M. Michel Bouglouan ----- Administrateur
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, représentée par M. Fernand Verdellet ----- Administrateur
ACTION LOGEMENT IMMOBILIER, représenté par M. Alexandre Esposito ----- Administrateur
M. Philippe Ausset ----- Administrateur
M. Christophe Boulas ----- Administrateur
Mme Isabelle Chataigner, ----- Administratrice
M. Damien Feuvrier ----- Administrateur
M. Philippe Lamarque ----- Administrateur
M. Joseph Levy ----- Administrateur
Mme Carline Pelicano ----- Administratrice
M. Denis Queuille ----- Administrateur locataire
M. Nicolas Payet ----- Représentant du Comité social et Economique d'Entreprise
M. Edouard Magdziak ----- Censeur
RSM Paris, représentée par Benjamin Cense ----- Commissaire aux comptes

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

CA DU PAYS DE MEAUX, représentée par M. Artur-Jorge Bras ----- Administrateur
Mme Rachida Bekkali ----- Administratrice locataire
Mme Patricia Lheritier ----- Administratrice locataire
Mme Maria-Isabel Mendes ----- Représentante du Comité social et Economique d'Entreprise
M. Thierry Morete ----- Représentant du Comité social et Economique d'Entreprise
M. Pascal Robin ----- Représentant du Comité social et Economique d'Entreprise

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

M Franck Vivier -----Président sortant
M. Olivier Perret----- Directeur Général Adjoint d'Immobilier 3F
Mme Virginie Ledreux-Gente -----Directrice Générale
M. Régis Richard ----- Cadre Financier
Mme Karen Tréand ----- Assistante de direction

Le Conseil réunissant la présence effective d'au moins la moitié des administrateurs peut valablement délibérer.

Le Conseil désigne Franck Vivier pour présider la séance.

Mme Karen Tréand est désignée secrétaire de séance.

1 COOPTATION DE PHILIPPE LAMARQUE EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR SUITE A LA DEMISSION DE FRANCK VIVIER

Le Président de séance informe le conseil que **Franck VIVIER** a démissionné de son poste d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale de ce jour et propose la candidature de **Philippe LAMARQUE** en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat de Franck VIVIER, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette nomination devra être soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Le président de séance invite Philippe Lamarque à se présenter : Celui-ci remercie les membres du Conseil de leur accueil et précise qu'il est architecte de formation exerçant depuis 33 ans, Président de Construire en Chanvre et Président fondateur de Wall up Préfa, la première usine au monde de préfabrication biosourcée située en Seine et Marne.

Le président de séance souhaite à nouveau la bienvenue à Philippe Lamarque et invite le conseil à délibérer sur sa cooptation.

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Franck VIVIER et décide à l'unanimité de coopter, en remplacement, Monsieur Philippe LAMARQUE en qualité d'administrateur, pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.

Franck Vivier annonce qu'exceptionnellement, il va tenir le CA jusqu'à la fin, ce qui permettra à Edouard Rozenbaum qui n'a pas eu l'occasion d'assister à un de nos Conseils d'administration, de voir comment cela fonctionne.

2 DESIGNATION DU PRESIDENT ET MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Il est rappelé que le Conseil, à l'exception des administrateurs représentant les locataires doit procéder à l'élection de son président.

Il est proposé de nommer Monsieur **Edouard ROZENBAUM** à la présidence du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit, conformément au PV de l'AGO du 15/12/2023, jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le président de séance souhaite la bienvenue au nouveau président et l'invite à se présenter. Celui-ci remercie le conseil de son accueil et de sa confiance et précise qu'il a 68 ans, marié depuis 49 ans, père de 2 enfants, un ostéopathe à Troyes et un webmaster, une belle fille DRHG chez l'Oréal et sa femme a tenu 3 magasins de prêt à porter à Meaux et à Lagny. Résidence principale à Cavalaire sur mer, gestionnaire de patrimoine. Principale activité Magistrat consulaire Président du Tribunal de Commerce de Meaux 14è tribunal sur 134 en volume. Autodidacte, fils et petit-fils d'interné politique à Drancy et de déporté à Auschwitz.

Le conseil souhaite la bienvenue au Président Rozenbaum.

Avant de passer au point suivant, Virginie Ledreux-Gente remercie Franck Vivier pour ces 6 ans de mandat en tant que président de 3F Seine et Marne. Au nom des collaborateurs de la filiale et du conseil d'administration, elle salue le soutien, la confiance et l'optimisme de Franck Vivier, et renouvelle ses sincères remerciements.

Applaudissement
Remerciement de Franck Vivier.

Le président de séance invite le conseil à se prononcer sur le présent point de l'ordre du jour.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite et de nommer Monsieur Edouard ROZENBAUM à la présidence du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Il est indiqué que, conformément aux dispositions légales et à l'article 16 des statuts, le Conseil d'administration doit opter pour l'un des deux modes d'exercice de la direction générale prévus par la loi, soit le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, soit la dissociation de ces fonctions.

Il est rappelé que lors de la dernière réunion du 23/06/2023, le Conseil d'administration avait décidé d'opter pour la seconde solution. Le Président de séance propose donc au Conseil d'administration d'opter à nouveau pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directrice générale étant précisé que la définition des attributions du président résultera du seul article 13 des statuts.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition et décide que la définition des attributions du président résultera du seul article 13 des statuts.
